YERRES

*Services Techniques*
*N° tél. : 01 69 49 77 00*
*N/Réf. : NDA/FV*

**DECISION N° 2000 - 232**

**OBJET : Restitution du dépôt de garantie versé par Madame Carole HESSE lors de la location d'un logement communal.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122 – 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

VU la décision n° 99 - 172 du 5 juillet 1999 relative au contrat de location d'un appartement communal sis 13, rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Madame Carole HESSE,

VU le contrat correspondant en date du 20 juillet 1999,

CONSIDERANT que Madame Carole HESSE quitte le logement et que l'état des lieux contradictoire n'appelle aucune observation particulière de la part de la commune,

**- DECIDE -**

DE restituer le dépôt de garantie d'un montant de 3 000F représentant deux mois de loyers, que Madame Carole HESSE a versé lors de la location dudit logement communal,

DIT que cette mission est confiée à la Trésorerie Principale de Brunoy, comptable public.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal,

Fait à Yerres, le 4 Septembre 2000

REÇU LE
13 SEP. 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE